

AMALLIS

PROCES VERBAL DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ENTREPRISE DU 29 JUIN 2023

DIRECTION : M. BUTIN, M. COCLIN

MEMBRES DU CSE PRÉSENTS :

Mmes BRAULT, BELOT, CONTOUX, JALLET, MARTIN, POIRIER, RIFFARD, LAPRUGNE et TISSOT.

MEMBRES DU CSE ABSENTS :

Mmes LESPINASSE et ROLLET

CSE

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 25 MAI 2023

Le procès-verbal est approuvé par l'ensemble des membres présents du CSE.

2 - MOUVEMENTS DU PERSONNEL

La liste des mouvements du personnel concernant le mois de mai a été transmise par mail.

Au 1^{er} mai, nous comptabilisons 486 salariés (48 CDD et 438 CDI).

3 - CONTRATS INFÉRIEURS À 70 HEURES

La liste des contrats inférieurs à 70h a été transmise par mail.
Nous dénombrons 57 contrats de moins de 70h en mai 2023.

4 – RETOUR SUR LA CONSULTATION PAR MAIL DU 14 JUIN 2023 DANS LE CADRE D'UN DOSSIER D'INAPTITUDE

Mme V., agent à domicile sur le secteur du DONJON est en CDI depuis le 13 janvier 2020. Un échange entre l'employeur et le médecin du travail a eu lieu le 17 février 2023 suivi d'une étude de poste et des conditions de travail en date du 23 mai 2023.

Le médecin, lors de la visite du 23 mai 2023, a déclaré la salariée inapte avec les commentaires suivants "Inapte à son poste de travail ce jour. Pourrait être compatible qu'à un poste sans conduite professionnelle ce jour. Mutation possible à un poste adapté après formation".

Mme V. a été interrogée pour des informations complémentaires (formations, expériences professionnelles, souhaits de reclassement, ...).

Différentes entreprises, en proximité avec son lieu de résidence, ont été sollicitées sur la possibilité de proposer un poste prenant en compte les recommandations du médecin du travail et les souhaits de Mme V. Par ailleurs, il n'y a pas de pose à AMALLIS répondant aux formulations du médecin.

Les déléguées prennent acte de cette situation et de la décision qui va en suivre.

**5 – LES SECRETAIRES DES SECTEURS VONT-ELLES BENEFICIER DE L'INDEMNITE LORS DES ABSENCES DES RESPONSABLES DE SECTEUR ?
SI OUI, A QUEL TAUX ? SUR QUEL MOTIF D'ABSENCE PEUVENT-ELLES EN BENEFICIER ET POUR QUELLE DUREE ?**

M. COCLIN informe les élues que les secrétaires seront indemnisées à hauteur de 9 euros brut par jour de présence du 01/07 au 25/09/2023 pour toutes absences (congés, récupération, RTT...).

**6 - QUELLES MESURES PRENDRE S'IL N'Y A PAS DE REMPLAÇANTS PENDANT L'ETE ?
DOIT-ON ANNULER LES ACTIVITES NON PRIORITAIRES ?**

Pour le SAD, un courrier va être envoyé aux bénéficiaires leur mentionnant les difficultés de recrutement et les éventuelles annulations pour la période estivale.

7 - LE PROBLEME DE RECRUTEMENT AU SSIAD EST DE PLUS EN PLUS D'ACTUALITE (AIDES-SOIGNANTES). QU'EN EST-IL DU DEVENIR DU SIAD ?

M. BUTIN rassure les membres du CSE en les informant que le SSIAD ne va pas disparaître et qu'il n'est pas question de s'en séparer.

Sur le long terme, une nouvelle organisation de travail est envisagée.

8 - OU EN EST L'ORGANISATION DU SERVICE RH AVEC APAMAR ?

Une première réunion commune a été réalisée le 13 juin 2023 au cours de laquelle un point global sur les 2 services a été effectué.

Une réunion par mois est prévue dans le but d'harmoniser et d'homogénéiser les services.

La prochaine réunion est prévue le 13 juillet.

9 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

⇒ Mme TISSOT Annick démissionne de son poste de Trésorière, une information et un vote par mail seront prochainement effectués.

⇒ M. COCLIN informe les élues que la régularisation de la valeur du point sera effectuée en Juillet (soit le 10, soit le 25). Régularisation faite pour les salariés présents au 30/04/2023.

La procédure suit son cours quant aux personnes non vaccinées qui n'ont pas repris leur poste.

Le prochain CSE se tiendra le 03 Août 2023.

Cindy POIRIER
Secrétaire



